



CSD CYCLO-CROSS

Mise à jour du 9 septembre 2024

ADDITIF DEPARTEMENTAL AU REGLEMENT NATIONAL CYCLO- CROSS SAISON 2024/2025

La 4^{ème} catégorie ajoutée est réservée à tous les licenciés de 55 ans et plus.
La montée en 3^{ème} sera effectuée dès la seconde victoire.

1. LICENCES ET CARTONS

A partir du 1er cyclo-cross, tout coureur ne pouvant présenter sa licence validée et **signée** et son carton, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Le certificat médical n'est plus demandé pour une prise de licence adulte et enfant, sous réserve de cocher dans le demande de licence la case attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (mis à disposition auprès des associations ou sur le site UFOLEP Oise : [cd.ufolep.org/oise/adherer/licenciés/questionnaire de santé](http://cd.ufolep.org/oise/adherer/licenciés/questionnaire%20de%20santé)).

Tout coureur présentant sa licence homologuée, mais n'ayant pas son carton, partira en 1ère catégorie.

Les cartons cyclocross seront homologués par la CSD le 30 septembre 2024 ; les demandes sont à faire parvenir à l'UFOLEP Oise avant cette date par mail à : ufolep@laligue60.fr

Il est possible de les télécharger sur le site UFOLEP Oise : [cd.ufolep.org/oise/activité/cyclisme/demande de cartons compétiteurs](http://cd.ufolep.org/oise/activité/cyclisme/demande%20de%20cartons%20compétiteurs).

2. DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER – ENGAGEMENTS OUVERTURE DES EPREUVES AUX EXTERIEURS

Droit d'inscription au calendrier cyclo-cross 2024-2025

Le Comité directeur du 19 juin 2023 a validé la proposition de la commission financière d'augmenter les droits d'inscription d'une épreuve cyclocross au calendrier UFOLEP de 30 à 31 €.

Engagements :

VTT Jeunes :

4 euros UFOLEP

5 euros AUTRES

Pas de reversement à l'UFOLEP

Cyclo-cross : Réservé uniquement aux licenciés UFOLEP

6 euros UFOLEP engagé

1.60 euros par participant est à reverser à l'UFOLEP. Cinquante centimes serviront pour le financement du challenge Yves FREMONT.

3. HORAIRES RETENUS

Selon quota et appréciation des organisateurs

12 h 00 : **VTT enfants**

13 h 00 : **C**

13 h 02 : **M**

13 h 04 : **B**

14 h 00 : **3/4/F**

15 h 00 : **1/2**

Etant donné que tous les adultes partent ensemble il faut que l'organisation prévoit des dossards (de couleurs différentes si possibles) en plus des plaques apportées par la CSD.

de 1 à 20 : 1^{ère}

de 51 à 100 : 3^{ème}

de 21 à 50 : 2^{ème}

de 101 à 120 : 4^{ème}

4. MATERIEL

Les vélos de type VTT ne sont pas autorisés sur les cyclo-cross sauf pour la catégorie *des benjamins* et minimes à condition qu'ils ne possèdent pas de dispositif additionnel (cornes de vaches)

Il est rappelé que le changement de vélo est autorisé au podium (ou dans un endroit défini par l'organisateur) **qu'elle qu'en soit la raison**. Le changement de roues peut intervenir sur tout point du circuit.

5. MONTEES DE CATEGORIES

Dès 2 victoires ou 30 points

- Si plus de 9 partants
 - 1^{er} 10 points
 - 2^{ème} 7 points
 - 3^{ème} 6 points
 - 4^{ème} 4 points
 - 5^{ème} 3 points
- Si moins de 10 partants
 - 1^{er} 10 points
 - Autres 0 point

6. RECOMPENSES

Cyclo-cross : Au 1er de chaque catégorie 1 gerbe + 1 coupe

VTT Jeunes : Au 1er de chaque catégorie (Garçon et Fille : 1 coupe ou trophée)

1 lot à tous les participants

Présence obligatoire au résultat en tenue

7. SELECTION AU NATIONAL

Pour prétendre à la sélection il faut avoir participé impérativement au Départemental plus le Régional.

Pour participer au départemental il faudra avoir au préalable avoir participé à au moins 3 épreuves dans l'Oise.

Pour participer au régional il faudra avoir participé au départemental.

8. CATEGORIE D'AGES

Catégorie Jeunes		Saison :	2025
Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2015	et le	31/12/2016
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2013	et le	31/12/2014
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2011	et le	31/12/2012
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2009	et le	31/12/2010
Catégories Adultes Masculines			
Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2006	et le	31/12/2008
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1996	et le	31/12/2005
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1986	et le	31/12/1995
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1976	et le	31/12/1985
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1966	et le	31/12/1975
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1965		
Catégories Adultes Féminines			
Adulte féminine 17/19, nées entre le	01/01/2006	et le	31/12/2008
Adulte féminine 20/29, nées entre le	01/01/1996	et le	31/12/2005
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1986	et le	31/12/1995
Adulte féminine 40/49, nées entre le	01/01/1976	et le	31/12/1985
Adulte féminine 50 et plus, nées avant le	31/12/1975		
Catégorie 4-B			
GSb né avant le	31/12/1959		

9. RESULTATS

Le suivi de l'activité ainsi que le classement sont assurés par la CSD et M. Hervé VIMONT.

A l'issue de chaque épreuve, les organisateurs sont tenus d'adresser dans les **48 h**

- les feuilles d'engagements et les classements (+ copie au Comité UFOLEP Oise) : cyclismeufo60@outlook.fr; ufolep@laligue60.fr; hervevimont@sfr.fr
- Le PV de l'épreuve est à adresser à l'UFOLEP avec le règlement des engagements (cyclo-cross : 1,60 euros X ... participants).

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site de l'UFOLEP et Vélo60.

10. SECURITE

Il est rappelé que sur toutes les épreuves la présence des secours est **obligatoire** ; l'UFOLEP rembourse la somme de 70 euros sur présentation de la facture des secouristes.

En cas de non présence de secours externes, l'organisateur doit proposer 2 personnes possédant le diplôme adéquat. Ces 2 personnes devront être présentes, VISIBLES et IDENTIFIABLES pendant toute la durée de la manifestation dans un endroit matérialisé « Poste de secours » et ne devront pas s'occuper d'autres choses.

11. CLASSIFICATION DES CYCLOCROSSMEN

<i>CAT ROUTE</i>	<i>Age</i>	<i>CAT cyclo-cross saison précédente</i>	<i>Résultats obtenus saison précédente</i>	<i>Classification 2022/2023</i>
1	- 50 ans	Nouveau venu		2
1	- 50 ans	2		2
1	- 50 ans	3	Au moins 1 victoire	2
1	+ 50 ans	2	Pas de victoire	Peut-être en 3 s'il en fait la demande

12. CONTROLES MEDICAUX

A savoir :

Règlements Nationaux Cycloport – CLM – Cyclocross

Fiche n°2 « La santé des sportifs » - A-3 « L'A.U.T. (Autorisation accordée pour Usage Thérapeutique) :

« - Pour qu'elle soit valable, une AUT doit respecter la procédure de déclaration en vigueur.

Référence - Article 2-Chapitre IV du Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage humain.

- Aux termes de l'article L.232.2 du même code :

« Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'article L.232.9, le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fins thérapeutiques, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d'un comité composé de médecins placé auprès d'elle. Lorsque la liste mentionnée à l'article L.232.9 le prévoit, cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l'agence, sauf décision contraire de sa part.

- Toute demande d'AUT doit être adressée directement à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. »

13. ENVIRONNEMENT

Respecter l'environnement doit être la priorité de chacun

Rien ne doit être jeté dans la nature

Des poubelles ou zones de déchets seront créés par les organisateurs et indiqués